

Éducation nationale, formation professionnelle, qualification

DÉCLARATION FERC-CGT ET FTM-CGT



« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État » rappelle le préambule de la Constitution. Ces grands principes ont été inscrits grâce au combat permanent pour la défense et la démocratisation de l'école, non sans heurts et contradictions. Ainsi l'éducation et la formation sont un droit. Ce droit doit permettre de construire un continuum de formation (*initiale et continue*) en s'appuyant sur une formation solide pour tous et permettant une élévation du niveau des qualifications. Au-delà de cet objectif l'éducation et la formation doivent permettre l'émancipation du salarié pour que ce dernier devienne acteur de sa vie sociale, professionnelle et participe à leurs évolutions, à leurs transformations et à leurs spécialisations.

La formation professionnelle initiale doit être qualifiante et mener à un diplôme, elle doit permettre l'intégration à un secteur d'activité spécifique. Elle est la première étape, fondamentale, d'une formation professionnelle tout au long de la vie. L'enjeu de la qualification est essentiel. Les diplômes et les certifications constituent une reconnaissance juridique et ont une valeur normative des savoirs et des savoir-faire acquis. C'est précisément dans les conventions collectives de branches que l'on retrouve leur reconnaissance en donnant lieu à une grille de classifications et une rémunération correspondante.

Aujourd'hui nous sommes au cœur d'une remise en cause de ses fondements.

Les services publics sont sommés d'obéir au libéralisme économique prôné notamment dans la stratégie de Lisbonne, qui vise à bâtir « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde ». Il s'agit de « promouvoir une main d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter ». Pour le patronat, les formations doivent principalement viser à « l'employabilité » du jeune salarié et à son intégration dans et par la culture entrepreneuriale. Le patronat de la métallurgie, au sein de l'UIMM, en véritable fer de lance du MEDEF

et avec la perspective de devenir l'unique organisation patronale de l'industrie a ouvert la renégociation de tout le champ conventionnel de la branche. Il entend être promoteur d'un nouveau dispositif et s'appuie sur les lois successives portant sur la refondation du Code du travail et des relations sociales pour déconstruire les garanties et les droits collectifs existants dans la branche. Afin de casser le cadre national, d'aller toujours plus loin dans l'individualisation et la dérégulation, il critique en permanence avec force, l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Formation professionnelle pour reprendre la main et former des hommes et des femmes asservis à ses propres intérêts immédiats. Dans cet objectif, il promeut les certificats de qualification professionnelle (CQP) et les blocs de compétences en substitution des diplômes et titres d'État délivrés par les ministères. Dans cette même logique d'asservissement, dans un déni total de la personne, il va encore plus loin en basant son système de classifications essentiellement selon le poste ou la fonction occupé.

La CGT soutient au contraire toute la valeur de la reconnaissance du triptyque revendicatif : formation-qualification-salaires. Les salariés doivent avoir une formation initiale et continue de qualité, cette formation doit aboutir à un diplôme/certification reconnu partout et par tous avec une grille salariale correspondante et des salaires revalorisés.

L'enjeu est de taille. Il concerne le type de société dans laquelle nous comptons vivre et voulons transmettre à nos enfants. C'est tout le sens du contenu de la Convention Collective Nationale proposé et défendu par la FTM-CGT dans les négociations en cours. Elle contient les repères revendicatifs de toute la CGT pour une société de progrès social digne du XXI^e siècle. La journée de grève et de manifestations à Paris le **13 octobre** portera ces exigences. Par son contenu revendicatif, elle s'inscrit dans le prolongement de la mobilisation du **12 septembre**. Elle vise à peser autant sur les négociations actuelles dans la branche de la métallurgie que sur les lois et ordonnances qui constituent un véritable recul de société.

Montreuil, le 5 septembre 2017